



## Achat appartement, studio en juin 2009

-----  
Par Visiteur

J' ai acheté un studo au mois de juin 2009 hors il se trouve que le syndic de la copropriété me demande 3 fois la somme de 800 euros pour la façade plus l'etancheité est ce que j'aurais du etre averti de c travaux qui ont surement été voté avant mon achat merci de me repondre et me dire quel recourt j'ai

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

j' ai acheté un studo au mois de juin 2009 hors il se trouve que le syndic de la copropriété me demande 3 fois la somme de 800 euros pour la façade plus l'etancheité est ce que j'aurais du etre averti de c travaux qui ont surement été voté avant mon achat merci de me repondre et me dire quel recourt j'ai

J'ai bien peur d'être dans l'obligation de vous dire que vous ne disposez d'aucun recours. En effet, si le vendeur est astreint à une obligations d'information et de conseil, cette obligation se limite à la chose qu'il vend et non aux charges qui seront dues par le Syndic.

Le contrat de vente rédigé par le notaire prévoit d'ailleurs très certainement une clause par laquelle vous vous engagez à financer toutes les charges de copropriété qui seront dûs à compter de la vente, y compris les régularisations de charges qui seraient antérieures.

En conséquence, il appartient à l'acquéreur de s'informer sur les charges à venir notamment en prenant des informations auprès du Syndic.

Très cordialement.